

Commission paritaire de branche

Réunion du 29 juin 2017

Avis d'interprétation de la CCNM

Etaient présents:

Pour l'AMAFI

MM. Jean-Bernard Laumet

Olivier Brot

Mmes Isabelle Cocquart

Anne Denisart-Tremenbert

MM. Christian Fine

Alain Le Bohec

Pour les Organisations syndicales

CFDT Bourse: M. Marc Le Viavant

CFTC M-F: Mme Loubna Daoudi

CGC MF:

Mme Isabelle Combes

CGT-BI:

M. Dine Djedje

FO Bourse: SPI-MT:

M. Edmond Van der Elst

Mme Isabelle Fauvel-Longo

Secrétaire de la Commission paritaire : Mme Alexandra Lemay-Coulon

Président de séance : Monsieur Jean-Bernard Laumet

Objet de la réunion :

Saisie par le syndicat FO Bourse, la Commission est interrogée sur l'interprétation à donner à l'article 18 de la Convention collective des activités de marchés financiers, relatif aux conditions d'attribution de la médaille professionnelle : un salarié, dont les anciens employeurs n'appliquaient pas la convention collective de la branche, mais qui ont été rachetés successivement par son employeur actuel, remplit-il les conditions d'attribution de la médaille professionnelle ?

Avis de la Commission paritaire

A la majorité, la Commission paritaire considère que l'ancienneté mentionnée à l'article 18 de la Convention collective des activités de marchés financiers doit être entendue comme l'ancienneté dans la branche, c'est-à-dire exclusivement l'ancienneté acquise au service d'un ou plusieurs employeurs assujettis à la convention collective. Cette ancienneté dans la branche peut être indépendante de l'ancienneté propre au contrat de travail.

Dans le cadre des discussions, les organisations syndicales de branche soulignent l'importance de la reprise de l'ancienneté acquise chez le précédent employeur pour la médaille professionnelle lors de tout transfert d'activité.

Fait à Paris, en 7 exemplaires originaux,

les Organisations syndicales

13, rue Auber 75009 Paris, France ■ Tél: + 33 1 53 83 00 70, Fax: + 33 1 53 83 00 83 ■ www.amafi.fr Association régie par la loi de 1901 ■ Siret 34803627800045 ■ Twitter : @amafi_fr